

Arrondissement de Chartres

COMMUNE DE MAINTENON

Effectif légal du conseil municipal
27

*Election du maire et
des adjoints*

Nombre de conseillers en exercice
27

**COMPTE RENDU
DE L'ELECTION DU MAIRE
ET DES ADJOINTS**

Convocation du 24 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars à vingt heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maintenon.

Etaient présents les conseillers suivants :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1. BELLANGER Michel | 15. ACLOQUE Patrick |
| 2. CHENARD Francette | 16. MORISOT Laurence |
| 3. LAFORGE Thomas | 17. CADOR Jean-Louis |
| 4. BRESSON Nicole | 18. KOUYATÉ Elisabeth |
| 5. ROBIN Alexis | 19. GUYON Patrick |
| 6. AUBURTIN Isabelle | 20. AYADASSEN Désiré |
| 7. BREMARD Jean-Luc | 21. THIBAUDIÈRE Philippe |
| 8. ARNOULD Virginie | 22. GOGER Raymond |
| 9. DEBREUCQ Régis | 23. TILLOY Sandrine |
| 10. PEAN Micheline | 24. CARPIER Anne-Laure |
| 11. JODEAU Daniel | 25. SOUSSAN Badia |
| 12. HAYES Antonella | |
| 13. GUEVEL Jean-Pierre | |
| 14. LUCIEN Yolande | |

Procurations:

De Monsieur MÉNARD Jacky à M. DEBREUCQ
De Madame JEHANNET Pierrette à M. JODEAU

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Installation du Conseil Municipal
- 2) Election du Maire
- 3) Fixation du nombre des adjoints
- 4) Election des Adjoints

1. Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame CHENARD Francette a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2. Election du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Monsieur JODEAU, membre le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, a dénombré 25 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Monsieur ROBIN Alexis
- Monsieur THIBAUDIERE Philippe

2.3. déroulement de chaque tour de scrutin

Monsieur le Président a demandé si des membres du Conseil Municipal souhaitaient se porter candidat au poste de Maire.

Monsieur Bellanger Michel s'est porté candidat.

Madame Soussan Badia s'est portée candidate

Il a été procédé au vote.

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion.

2.4. résultat du premier tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)0
- nombre de suffrages exprimés (b-c) 27
- majorité absolue 14

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BELLANGER Michel	22	Vingt deux
Madame SOUSSAN Badia	5	Cinq

2.5. proclamation de l'élection du maire

Monsieur BELLANGER Michel a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur BELLANGER Michel élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122.1 et L2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maximum. Elle doit disposer au minimum de un adjoint. Le conseil municipal a délibéré de la façon suivante :

Délibération 28.03.2014/019

Monsieur le Maire indique que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit adjoints au Maire maximum.

Il est proposé la création de sept postes d'adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création de sept postes d'adjoints au maire.



Monsieur le Maire donne à titre indicatif les délégations de fonctions qui seraient assurées par les différents adjoints, à savoir

Premier adjoint : urbanisme et travaux
Deuxième adjoint : Finances
Troisième adjoint : Scolaire et petite enfance
Quatrième adjoint : Communication – valorisation du patrimoine – tourisme
Cinquième adjoint : Social – logements
Sixième adjoint : Manifestations – vie associative
Septième adjoint : Vie culturelle

3.2. listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il est obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal peut laisser un délai pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Monsieur le Maire propose de laisser un délai de cinq minutes.
 Il signale que son équipe a déposé une liste d'adjoints comportant sept noms.
 Monsieur Ayadassen indique que l'équipe de « Vivons Maintenant Ensemble » ne souhaite pas déposer de liste d'adjoints.

Monsieur le Maire a donc constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Elle sera jointe au présent procès-verbal préfectoral. Elle sera mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Monsieur le Maire donne lecture de cette liste :

- Premier adjoint - Monsieur JODEAU Daniel
- Deuxième adjoint – Monsieur LAFORGE Thomas
- Troisième adjoint - Madame AUBURTIN Isabelle
- Quatrième adjoint – Monsieur ROBIN Alexis
- Cinquième adjoint – Madame CHENARD Francette
- Sixième adjoint – Monsieur GUEVEL Jean Pierre
- Septième adjoint – Madame BRESSON Nicole

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3

3.3. résultat du premier tour de scrutin

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)5
- nombre de suffrages exprimés (b-c) 22
- majorité absolue 12

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste : Monsieur JODEAU Daniel	22	Vingt deux

3.4. proclamation de l'élection des adjoints

ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur JODEAU. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRENOM	FONCTION
M.	JODEAU Daniel	Premier adjoint
M.	LAFORGE Thomas	Deuxième adjoint
Mme	AUBURTIN Isabelle	Troisième adjoint
M.	ROBIN Alexis	Quatrième adjoint
Mme	CHENARD Francette	Cinquième adjoint
M.	GUEVEL Jean-Pierre	Sixième adjoint
Mme	BRESSON Nicole	Septième adjoint



Monsieur le Maire donne lecture du tableau du Conseil Municipal :

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1er par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal ;
- 2ème entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3ème et, à égalité de voix, par la priorité d'âge

	FONCTION	Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRENOM
1	MAIRE	M.	BELLANGER Michel
2	PREMIER ADJOINT	M.	JODEAU Daniel
3	DEUXIEME ADJOINT	M.	LAFORGE Thomas
4	TROISIEME ADJOINT	Mme	AUBURTIN Isabelle
5	QUATRIEME ADJOINT	M.	ROBIN Alexis
6	CINQUIEME ADJOINT	Mme	CHENARD Francette
7	SIXIEME ADJOINT	M	GUEVEL Jean-Pierre
8	SEPTIÈME ADJOINT	Mme	BRESSON Nicole
9	CONSEILLER MUNICIPAL	M.	DEBREUCQ Régis
10	CONSEILLER MUNICIPAL	M.	MÉNARD Jacky
11	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme.	LUCIEN Yolande
12	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	PEAN Micheline
13	CONSEILLER MUNICIPAL	M.	CADOR Jean-Louis
14	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	KOUYATE Elisabeth
15	CONSEILLER MUNICIPAL	M.	BREMARD Jean-Luc
16	CONSEILLER MUNICIPAL	M	GUYON Patrick
17	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	JEHANNET Pierrette
18	CONSEILLER MUNICIPAL	M	ACLOQUE Patrick
19	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	ARNOULD Virginie
20	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	HAYE Antonella
21	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	MORISOT Laurence

22	CONSEILLER MUNICIPAL	M.	AYADASSEN Dérisé
23	CONSEILLER MUNICIPAL	M	THIBAUDIÈRE Philippe
24	CONSEILLER MUNICIPAL	M.	GOGER Raymond
25	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	TILLOY Sandrine
26	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	CARPIER Anne-Laure
27	CONSEILLÈRE MUNICIPALE	Mme	SOUSSAN Badia

** Etant précisé que le tableau transmis en préfecture comportera les dates de naissance des membres du conseil municipal*



La séance est levée à 21 heures 20

Le Maire,

Michel BELLANGER